

Agent/e de maintenance BF

Nature des tâches

Les agents et agentes de la maintenance empêchent les dommages ou les accidents de se produire en faisant en sorte que les installations et les dispositifs soient correctement entretenus et contrôlés. Une grande partie de leur travail consiste à effectuer des vérifications et des mesures. Valeurs limites, méthodes de contrôle adaptées, documentations techniques et schémas n'ont pas de secrets pour eux, ils savent les utiliser à bon escient. Ils sont également au fait des questions de garantie et de droit contractuel. Les postes qu'ils occupent sont dans le secteur de la construction mécanique, des installations chimiques, de l'immobilier et de la technique des maisons. Ni le diagnostique ni la documentation ne peuvent les mettre en défaut. Ils prennent également en compte les questions d'écologie.

Conditions d'admission

- a) Apprentissage professionnel achevé dans des métiers techniques et
- b) 2 années d'expérience pratique dans la maintenance ou
- c) autre apprentissage professionnel : 6 années d'expérience pratique dans un domaine technique (minimum 2 années de maintenance).

Habilité manuelle, compréhension technique, rapidité d'intervention, autonomie, sens du devoir, aptitude à appréhender des situations complexes, habileté à traiter des situations impliquant des personnes, résistance.

Formation

1-1 1/2 ans cours de préparation en cours d'emploi ; diplôme de fin d'études : examen professionnel (EP).

Perspectives

Cours des divers instituts de formation ; spécialiste du contrôle ; opérateur/-trice d'installation de centrales nucléaires EP, technicien/-ne ES en chauffage, en installations sanitaires, en climatisation, entre autres.